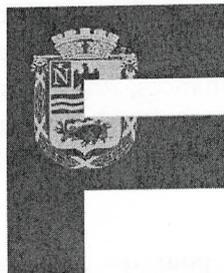


Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 6 juillet 2022, réuni en séance publique, en salle du conseil sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOIN, M. VALLETOUX (arrivé à 20h13), Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, M. JULIEN, M. LECERF, M. THOMA.

Etaient représentés :

M. ROUSSEL pouvoir à M. FLINÉ
 M. INGOLD pouvoir à Mme REYNAUD
 M. DORIN pouvoir à Mme BOLLET
 M. SCHÜTZ pouvoir à Mme GUERNALEC
 Mme PHILIPPE pouvoir à Mme CLER
 Mme MONTORO pouvoir à Mme JACQUIN
 M. VALLETOUX pouvoir à M. GONDARD pour les délibérations n°22/72 à 22/82
 M. PERROT pouvoir à M. JADAUD
 Mme LARUE pouvoir à M. RONTEIX
 Mme MALVEZIN pouvoir à Mme BOLGERT
 Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
 Mme NORET pouvoir à Mme MARIANNE
 Mme HIMO-MALRIC pouvoir à M. JULIEN
 Mme DUPUIS pouvoir à M. LECERF
 Mme TAMBORINI pouvoir à M. THOMA

Secrétaire de séance : M. Freddy BEAUDOIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Commissions municipales permanentes – Désignation des membres

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22,

Vu la délibération n°20/61 du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a décidé de créer à l'unanimité quatre commissions municipales permanentes composées de 12 membres,

Vu la délibération n°22/68 du 4 juillet 2022 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°22/70 du 4 juillet 2022 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant que suite à l'élection du Maire et des adjoints, intervenue le 4 juillet 2022, et pour la bonne marche des travaux de l'assemblée délibérante, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission « Cadre de vie » et la commission « Finances, Administration Générale et Sécurité » pour toute la durée du mandat municipal, composées exclusivement de conseillers municipaux, chargés notamment d'instruire et d'étudier les questions soumises au Conseil municipal,

Considérant le dépôt des listes de Mme BOLGERT et M. THOMA pour les commissions municipales Cadre de vie et Finances, Administration Générale et Sécurité ,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 9 juillet 2022,

Sur présentation du Rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE à l'unanimité que les désignations des membres au sein des commissions municipales permanentes s'effectuent par un vote à main levée.

DESIGNE, à l'unanimité selon le principe de la représentation proportionnelle, les membres de ces commissions selon les listes présentées pour chacune des commissions municipales :

- « *Cadre de vie* », *relative aux domaines attractivité, commerce, voirie, stationnement, circulation, et propreté* »
M. FLINÉ, M. BEAUDOUIN, Mme MONTORO, Mme GUERNALEC, M. INGOLD, Mme BOLLET, Mme NORET, M. JADAUD, M. VALLETOUX, M. JULIEN, M. LECERF, Mme DUPUIS.
- « *Finances, Administration Générale et Sécurité* »
M. ROUSSEL, M. VALLETOUX, Mme BOLGERT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, M. JADAUD, Mme BOLLET, M. FLINÉ, M. DORIN, M. THOMA, Mme TAMBORINI, M. LECERF.

RAPPELLE que le Maire est Président de droit des dites commissions municipales.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 juillet 2022

Notifié le _____

Certifié exécutoire le 19 juillet 2022

Sous l'identifiant 077-217701861 - _____